



Recours abusif à un huissier

Par **df34750**, le **29/09/2009** à **16:07**

Bonjour,

En rentrant de vacance vers le 15 septembre (+tout le mois d'aout), je me suis aperçu que j'avais oublié de poster le chèque de loyer du mois d'aout en retrouvant un avis de passage de l'huissier dans ma boîte au lettre. J'appelle ma propriétaire dans la foulée pour m'expliquer et elle accepte que je lui envoie les deux chèques en même temps (aout et septembre) en me disant qu'elle s'arrangerait avec l'huissier. Quatre jours plus tard et après qu'elle ai reçu les loyers, je reçois un "commandement de payer les loyers et les charges" de la part de l'huissier (avec frais etc..).

Sachant que mon loyer est payé tous les 15 du mois (et donc finalement qu' un mois de retard) et que je n'ai reçus ni recommandé ni de mise en demeure de la part de la propriétaire, n'est ce pas un recours abusif à un huissier ?

Merci d'avance .